

POLITIQUE D'ENGAGEMENT LF AVENIR SANTE

DECEMBRE 2021






LA FRANÇAISE
INVESTING TOGETHER

POLITIQUE D'ENGAGEMENT VIS-A-VIS DES PARTIES PRENANTES CLES DE LF AVENIR SANTE

En tant que gérant d'épargne sur le long terme pour le compte de ses investisseurs, le groupe La Française porte une attention particulière aux conséquences que ses investissements auront sur la société de demain et donc sur les conditions dans lesquelles cette épargne pourra être utilisée. Sa responsabilité est non seulement de la **faire fructifier** mais également de **créer les conditions du vivre ensemble de demain notamment au regard des transitions nécessaires dues au changement climatique, à l'innovation technologique et aux défis sociaux**.

La société de gestion a la conviction profonde que l'atteinte des objectifs généraux et spécifiques qu'elle s'est fixée naît d'une meilleure connaissance et d'une écoute plus attentive de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur l'actif.

La politique mise en place par LF Avenir Santé vise ainsi à **informer, entraîner et faire collaborer** l'ensemble des parties prenantes dans la prise en compte des critères extra-financiers afin de faire de l'ensemble des participants à la chaîne de valeur des éco-acteurs. Le niveau d'engagement approprié est défini en fonction des objectifs de la SCPI et les mesures mises en place diffèrent en fonction de l'ensemble des parties prenantes :

Niveau d'engagement		Supports et moyens	Parties prenantes
INFORMER		Bulletin trimestriel	Associés investisseurs
		Rapport annuel	
		Rapport annuel de gestion ESG	
		Plateforme d'échanges sur la vie des clients / associés	
		Information annuelle	Locataires / utilisateurs
		Plan de formation Investissement durable / Immobiliser Socialement Responsable	Collaborateurs La Française
ENTRAÎNER		Annexe Développement Durable	Property Managers
		Charte de gestion durable des espaces verts	
		Annexe environnementale	Locataires / occupants
		Guide d'utilisation	
		Atelier pédagogique	Promoteurs
		Charte ESG de construction neuve / restructuration lourde	
COLLABORER		Groupe de travail des associations sectorielles / industrielles	OID / ASPIM UNEF PI
		Échange de meilleures pratiques	

LF Avenir Santé a identifié cinq catégories de parties prenantes clés avec lesquelles la société de gestion interagit en continu afin d'atteindre les objectifs généraux et spécifiques fixés pour le fonds.

LOCATAIRES/UTILISATEURS

ENTRAINER / INFORMER

Les Assets Managers et les Property Managers instaurent un dialogue régulier avec les locataires afin de les sensibiliser à la démarche responsable du fonds tout en contribuant à en faire des éco-acteurs, promoteurs de la politique ESG du fonds. Dans ce cadre, ils peuvent décider de mettre en place des annexes environnementales, des guides d'utilisation et/ou des ateliers pédagogiques.

PROPERTY MANAGERS

ENTRAINER

Le property manager assure la gestion locative et technique des actifs détenus en direct par le fonds. Il a en outre un rôle de conseil dans la valorisation du patrimoine sur la durée. En ce sens, il est un élément clé du déploiement de la stratégie ISR du fonds. Pour relayer ses ambitions en matière ESG, le fonds a décidé d'impliquer ses Property Managers en leur confiant des missions de gestion intégrant une démarche globale et permanente qui inclut le suivi des critères ESG en lien avec la démarche de labellisation ISR du patrimoine concerné.

ASSOCIES

INFORMER/COLLABORER

Pour que les associés de la SCPI LF Avenir Santé Patrimoine soient en mesure d'analyser les risques et opportunités ESG liés à sa stratégie d'investissement et de gestion, la SCPI s'engage à communiquer **des informations claires, précises et adaptés et à leurs besoins.**

COLLABORATEURS

ENTRAINER / INFORMER

La sensibilisation des collaborateurs à l'ESG est déterminante pour aider l'entreprise à atteindre les objectifs généraux et spécifiques du fonds. Les collaborateurs sont au cœur de l'entreprise. Ce sont eux qui connaissent parfaitement les modes de fonctionnement, et peuvent ainsi aider à atteindre les objectifs fixés pour le fonds. Ce sont eux qui sont le relais de l'entreprise à l'extérieur-et qui véhiculent son image et son identité- Ce sont eux qui en intégrant réellement le développement durable dans leurs pratiques peuvent aider à valoriser la démarche entreprise. Ce sont eux enfin qui souvent sont porteurs d'idées pour innover.

ORGANISMES DE PLACE

COLLABORER

Parce qu'il est essentiel de faire progresser l'ensemble des professionnels de l'immobilier sur les enjeux liés à l'immobilier durable et à l'innovation, le fonds s'engage à communiquer et à partager ses meilleures pratiques au sein d'organismes de place, notamment :

- ◆ **I'ASPIM** (notamment dans le groupe de travail sur l'élaboration du label ISR)
- ◆ **I'OID** (notamment pour la publication du baromètre de la performances énergétique et environnementale de l'immobilier tertiaire),
- ◆ **I' UNEP FI Property Working Group** (partenariat public-privé établi par le Programme des Nations Unies pour ses travaux sur l'environnement et le secteur immobilier)

Les informations contenues dans ce document ne sauraient constituer un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Cette publication est destinée aux investisseurs professionnels et non-professionnels au sens de la directive MIF. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. Le Groupe La Française ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable du Groupe La Française.



128, bd Raspail 75006 Paris – France - Tél. +33 (0)1 44 56 10 00

480 871 490 RCS PARIS

www.la-francaise.com

